



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Conclue entre :

D'une part, M. Jean-Benoît Albertini, préfet de Seine-Maritime,

D'autre part, M. Nicolas Mayer-Rossignol, président de la Métropole Rouen Normandie et maire de la ville de Rouen,

Et d'autre part, Monsieur Mathias Levy-Nogueres, Directeur Général de Logeo Seine

Vu l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale ;

Vu l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts ;

Vu le cadre national d'utilisation de la TFPB et son avenant signé le 30 septembre 2021 par l'État, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et les représentants des collectivités que sont l'association Ville et Banlieue, Intercommunalités de France, France urbaine, l'association des maires de France et Villes de France ;

Vu le Contrat de ville Engagements Quartiers 2030 de la Métropole Rouen Normandie voté par le conseil communautaire du 15 avril 2024.

Il est convenu ce qui suit :

Convention d'utilisation par Logeo Seine de l'abattement de TFPB dans le(s) quartier(s) prioritaires de la politique de la ville

1. Objet de la convention

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville et ayant bénéficié d'une exonération de TFPB.

Cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire, mentionné au premier alinéa du présent I, est signataire au 1er janvier de l'année d'imposition, dans les quartiers concernés, d'un contrat de ville prévu à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et d'une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

La présente convention définit les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du contrat de ville à compter de 2025 jusqu'en 2030.

Elle constitue le cadre de référence des engagements de chacun des signataires à savoir l'État, la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Rouen, Logeo Seine et est une annexe du contrat de ville signé le 28 juin 2024. Cette convention s'inscrit dans les orientations définies dans le contrat de ville et la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité.

Comme le prévoit le cadre national, les actions valorisables au titre de l'abattement de la TFPB visent un renforcement de l'entretien et de la gestion du parc Hlm ainsi que l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires. En fonction du diagnostic partagé, les actions peuvent porter sur plusieurs des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants/épaves ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation/sensibilisation des locataires ;
- Animation, lien social, vivre ensemble ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

2. Identification du patrimoine concerné dans les QPV de l'intercommunalité ou par commune ou par quartier

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB (1)
Grammont-Saint Sever-Orléans	317	317	81.426€
Les Hauts de Rouen	338	338	103.840€
TOTAL	655	655	185.266€

Il est précisé que l'abattement est estimé sur la base des données 2023 et que celui-ci pourra notamment évoluer en fonction du dégrèvement réellement perçu par Logeo Seine lequel dépend notamment de l'évolution de son patrimoine (ventes) et des règles de taxation (patrimoine exonéré etc).

Le détail des résidences concernées figure en **Annexe 1**

3. Engagements des parties à la convention

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB est définie dans un cadre partenarial entre l'État, la métropole Rouen Normandie, la ville de Rouen et Logeo Seine. L'ensemble des signataires de la convention s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la convention en lien avec les orientations du contrat de ville et des politiques publiques de droit commun.

Engagements de l'État

Les services de l'État contribuent à la mise en œuvre de la convention d'abattement TFPB.

Le préfet, représenté par le sous-préfet en charge de la politique de la ville, veille à la tenue régulière des instances conformément au calendrier fixé dans la présente convention.

Le sous-préfet participe, aux côtés des collectivités et des bailleurs, à la définition et la réactualisation des objectifs stratégiques.

Il participe aux comités de pilotage et veille à la coordination et la complémentarité des actions mises en œuvre dans les quartiers telles que définies dans le contrat de ville et la convention d'abattement.

Les délégués du préfet participent aux comités techniques et aux diagnostics en marchant. Ils participent, à la coordination des actions de droit commun et de la politique de la ville en faveur des habitants.

La DDETS et la DDTM apportent, en tant que de besoin, leur expertise en fonction de leurs champs de compétence respectifs.

Engagements de la Métropole Rouen Normandie

La Métropole s'engage :

- à participer à la démarche de » Gestion Urbaine et Sociale de Proximité » en particulier aux « diagnostics en marchant » via ses pôles de proximités en mobilisant ses politiques de droit commun (voirie, collectes des déchets, encombrants, éclairage public...)
- à participer dans la mesure des ressources disponibles aux réunions de pilotage, suivi et d'évaluation du dispositif TFPB initiées par la commune.

Engagements de la ville de Rouen

- Le Responsable du service Politique de la Ville et le chargé de mission de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sont en charges du suivi de la convention en lien avec les différents services la direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, la direction des Espaces Publics et Naturels, la direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, la Direction de la Tranquillité Publique, la direction de la Transition, la direction du Patrimoine Bâti, la direction de l'Economie Locale et de l'Evènementiel.
- La commune organise de manière annuelle avec le bailleur et les adjoints de secteurs, un comité d'évaluation pour faire le bilan de l'année et apporter si nécessaire des mesures correctives sur le plan d'action de l'année suivante. A l'issue de ces comités d'évaluation, M. le Maire (ou Mme la 1^{ère} adjointe) préside une réunion de bilan inter bailleurs.
- La commune anime et coordonne la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur les secteurs en QPV ainsi que les éventuels groupes de travail en lien avec les problématiques des quartiers (déchets, encombrants, nuisibles, tranquillité publique, lien social, accès aux droits...). Elle réalise de manière annuelle un bilan de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité par secteur pour les comités d'évaluation afin de lier le programme d'actions TFPB et les problématiques repérées sur les secteurs.
- La commune accompagne les bailleurs dans la mise en œuvre des chantiers d'insertion et la recherche du public en insertion ainsi que dans la mise en œuvre d'actions d'accompagnement social collectif ou d'animations de quartier.
- De manière transversale à ces dispositifs, la commune favorise la participation citoyenne et des actions « d'aller vers » en s'appuyant sur les associations ou des représentants d'habitants.

Engagements de Logeo Seine

Logeo Seine, en lien avec les priorités de la Ville de Rouen déployera ou soutiendra des actions tendant à

- Améliorer la tranquillité résidentielle des habitants en lien avec les acteurs de la tranquillité publique,

- Poursuivre les actions en vue d'améliorer la propreté du quartier (problématique des encombrants, jets de détritus par les fenêtres) dans le cadre de la gestion des déchets avec la Métropole et par la même lutter contre les nuisibles (rats, pigeons, cafards et punaises de lits) en coordination avec les services de la Ville.
- Lutter contre l'isolement des habitants/locataires en renforçant le lien social, « l'aller vers ».

Par la mise en place d'un Coordinateur de la Proximité sur chacun des QPV de la Ville de Rouen, Logeo Seine entend avoir la capacité d'agir fortement sur ces trois domaines : veiller à la propreté et à la tranquillité, assurer un « aller vers » par un interlocuteur de proximité dédié.

Le programme d'action prévisionnel joint en **Annexe 2** détaille pour l'année 2025 ce programme qui fera l'objet de mises à jour annuelles en fonction des échanges des parties dans le cadre des Comités de Pilotage et des démarches de GUSP auxquelles les Coordinateurs de la proximité de Logeo Seine participeront régulièrement.

Ces actions sont complétées par des programmes de travaux de résidentialisation/sécurisation/amélioration du cadre de vie qui devront être finement établis notamment sur le secteur centre-ville rive gauche qui entre en QPV et dont le diagnostic n'est pas encore précisément élaboré. Ces travaux sont établis en enveloppe pluriannuelle sur la durée de la convention permettant une planification en lien avec le service gros travaux de Logeo Seine.

L'ingénierie mise en place pour le suivi de la convention : la préparation et le suivi de la convention sera assuré par la Direction territoriale de Rouen (Directeur territorial, Directeur territorial adjoint et chargé de projet) pour le pilotage global et les bilans.

La mise en œuvre du programme d'actions défini de façon partenariale et son suivi seront assurés par le responsable de pôle, cadre en charge de la gestion du patrimoine et des équipes de proximité ; à ce titre le Responsable de pôle engagement valide et coordonne avec son équipe le montage des projets partenariaux prévus par la convention, il valide les engagements de dépenses, il favorise la communication sur les projets et en assure le cadencement.

Les Coordinateurs de la gestion de proximité, fonctions dédiées à la qualité de service apporté aux habitants sur les QPV agissent sous la supervision du Responsable de pôle.

L'informations sur le programme d'action (prévisionnel et réalisé) sera assuré à l'aide des outils internes de LOGEO SEINE: le reporting sera bisannuel vers mai puis en bilan de clôture de l'année au plus tard fin février pour l'année N-&, compris l'historique depuis 2025.

LOGEO SEINE présente les programmes d'action les bilans aux associations représentatives de locataires sur son territoire à travers les réunions du Conseil de concertation locative (deux fois par an) ; le cas échéant et en lien avec la Ville de Rouen il sera mis en place une association spécifique du conseil citoyen ou du tissu local d'association de locataires représentatifs.

Le Pilotage de la convention sera assuré par le Directeur territorial et Directeur territorial adjoint.

Un bilan quantitatif et qualitatif et sa diffusion aux signataires de la convention et aux instances représentatives des locataires sera assuré par le chargé de projet de la Direction territoriale (annuel vers février).

4. Résultats du diagnostic partagé

La Ville de Rouen, avec les principaux bailleurs de la commune, dont Logeo Seine, sont investis depuis plus de 20 ans dans le domaine de la Gestion Urbaine de Proximité.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est présente sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la Ville :

- Quartier « Hauts de Rouen » avec 3 secteurs Les Sapins, Chatelet Lombardie et La grand Mare
- Quartier « Grammont/Saint Sever/Orléans » avec 3 secteurs Grammont, Saint Sever et Orléans

Les conventions GUSP incorporent l'ensemble des problématiques recensées sur ce secteur, afin d'assurer la réussite de ces nouvelles interventions de manière pérenne :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de service rendu aux habitants,
- Améliorer le cadre de vie,
- Sensibiliser et prendre en compte les problématiques de développement durable et de respect de l'environnement,
- Contribuer au maintien d'une ambiance sereine dans le quartier,
- Impliquer les habitants,
- Réunir les acteurs susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'accompagnement social individuel.

Ces objectifs sont repris dans la convention d'utilisation de l'abattement TFPB.

5. Orientations stratégiques

Pour l'ensemble des Quartiers Politique de la Ville

- Poursuivre les actions (pédagogiques et curatives) en vue d'améliorer la propreté du quartier (problématique des encombrants, et jets de détritus par les fenêtres) dans le cadre de la gestion des déchets avec la Ville et la Métropole.
- Veiller aux phénomènes de regroupements et de trafics en liaison avec les services de police et en coordination avec les dispositifs du CLSPD.

- Poursuivre la clarification des statuts public/privé des espaces extérieurs des différents secteurs en collaboration avec les bailleurs, la Ville et la Métropole.
- Poursuivre la lutte contre les nuisibles (rats, pigeons, cafards et punaises de lits) en coordination avec les bailleurs les services de la Ville et de la métropole.
- Rénover de manière qualitative les espaces autour des immeubles et poursuivre avec la ville les réflexions sur les espaces de convivialités et/ou d'activités sportives et culturelles.
- Renforcer le lien social, « l'aller vers » et soutenir les associations existantes.

Quartier Grammont / Saint Sever/Orléans

- Veiller aux phénomènes de regroupements et de trafics en liaison avec les services de police et en coordination avec les dispositifs du CLSPD.
- Améliorer la tranquillité résidentielle des habitants (vidéo protection, présence humaine...),
- Renforcer le lien social sur le quartier en collaboration notamment avec les Centres Sociaux Simone Veil, Rouen Cité Jeunes (MJC ST SEVER), les institutions et les associations du territoire (animations culturelles et sportives, actions « d'aller vers » ...),
- Poursuivre les actions en vue d'améliorer la propreté du quartier (problématique des encombrants) dans le cadre de la gestion des déchets avec la Ville et la Métropole.

Quartier Hauts de Rouen

- Veiller aux phénomènes de regroupements et de trafics en liaison avec les services de police et en coordination avec les dispositifs du CLSPD.
- Améliorer la tranquillité résidentielle des habitants (vidéo protection, présence humaine..),
- Renforcer le lien social sur le quartier en collaboration notamment avec les Centres Sociaux Diana Armengol-Markarian, Jean Texcier et André Malraux, les institutions et les associations du territoire (animations culturelles et sportives, actions d'aller vers...),
- Poursuivre les actions (pédagogiques et curatives) en vue d'améliorer la propreté du quartier (problématique des encombrants, et jets de détritus par les fenêtres) dans le cadre de la gestion des déchets avec la Ville et la Métropole.

Programmes d'actions

Les programmes d'actions dont les axes principaux sont annexés à la présente convention (annexe : tableaux prévisionnels par quartier).

L'abattement étant annuel, un rendu annuel de l'état d'avancement de chaque action sera produit. Pour les actions non achevées, pluriannuelles ou reportées pour tout ou partie, leurs engagements financiers seront appréciés sur l'ensemble de la durée de la convention.

6. Modalités d'association des représentants des locataires et des habitants

Logeo Seine n'a pas identifié dans le parc de ses résidences d'amicales ou de représentants d'associations représentatives.

L'association des habitants et de leurs représentants pourra alors s'effectuer, en accord avec les différents acteurs, comme suit :

- Information du conseil de concertation locative local (Rouen) de Logeo Seine : présentation des actions et bilans, invitation et information sur les animations,
- Travail avec les habitants en direct : invitation aux visites de GUSP, SMS d'information sur les actions, affichage, boîtierage de flyers,
- Suivant les opportunités, invitation par les coordinateurs de proximité à des « café rencontres » pour initier l'association des habitants à la vie de leurs résidences

7. Modalités de pilotage

Le pilotage de la convention TFPB s'effectuera dans le cadre des comités d'évaluation TFPB. Logeo Seine présentera autant que de besoin l'état d'avancement de ses actions. Il sera recherché la mise en place d'actions coordonnées entre les partenaires locaux ou d'actions inter bailleurs entre opérateurs présents sur le QPV.

La mise en œuvre de la convention de l'abattement de TFPB est suivie par un comité de pilotage (COPIL).

Le COPIL rassemble les partenaires au niveau décisionnaire.

Il se réunit au minimum une fois par an pour réaliser le bilan de l'année écoulée, réactualiser si besoin les objectifs stratégiques, valider le programme définitif et définir le programme d'actions de l'année suivante.

Il est composé :

- du maire ou son représentant ;
- du Président de la métropole ou son représentant ;
- du Préfet ou son représentant ;
- du délégué du Préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- de la DDETS et de la direction départementale des territoires et de la mer en tant que de besoin ;
- du bailleur social ;
- des associations de locataires ;

Le COPIL est réuni à l'initiative de la commune.

8. Suivi et bilan

Chaque année, un bilan des actions engagées doit être réalisé et restitué aux acteurs de la GUSP. Il est destiné à faire évoluer et à enrichir le contenu de la convention afin de définir les objectifs et les actions cohérentes pour l'année suivante.

A ce titre, plusieurs outils seront à mobiliser :

- La réalisation d'un point d'étape une fois par an afin de constater les évolutions au regard de l'année précédente ;
- Logeo Seine s'engage à mettre à jour une fois par an un tableau de bord des actions menées dans le cadre de l'abattement TFPB.

9. Durée de la convention

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB est une annexe du contrat de ville. Et, à ce titre, est conclue pour les années 2025 à 2030 tel que prévu à l'article 73 de la loi de finances pour 2024. Elle pourra donner lieu à modification sous la forme d'un avenant à l'issue d'un bilan à mi-parcours ou pour tenir compte de l'évolution des besoins du territoire.

10. Conditions de report de l'abattement de la TFPB

Dans certaines situations, l'abattement de la TFPB ne peut pas être intégralement valorisé durant un exercice et ce indépendamment de l'action des parties prenantes de la convention. Pour y remédier, les actions non valorisées en année N peuvent être reportées en année N+1. Ce report fait l'objet d'une validation par les signataires de la convention lors d'un comité de pilotage.

11. Conditions de dénonciation de la convention

Comme précisé dans l'avenant du cadre national signé le 30 septembre 2021 entre l'Etat, l'USH et les représentants des collectivités que sont l'association Ville et Banlieue, Intercommunalités de France, France urbaine, l'association des maires de France et Villes de France : « En cas de désaccord entre les signataires sur la conclusion ou l'exécution de la convention, un rôle de facilitateur sera assuré par un représentant de l'Etat, désigné par le Préfet de département, en vue de chercher une solution consensuelle dans l'intérêt commun des parties et des habitants des quartiers » ;

En cas de non-respect avéré d'une partie conséquente des engagements prévus à la convention par l'une des parties, la convention peut être dénoncée, après la mise en place de la phase de médiation précitée, par l'une des parties dans un délai de préavis minimum de 3 mois mois avant le 1er janvier de l'année N+1. Cette dénonciation doit être justifiée et formalisée par écrit auprès des différentes parties prenantes signataires de la convention ;

Une copie de cet écrit est également adressée, avant le 31 décembre de l'année N, aux signataires du cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB (ANCT, Intercommunalités de France, France urbaine, Ville et Banlieue, Ville de France, Association des Maires de France, Union sociale pour l'habitat). Les éléments transmis feront l'objet d'une capitalisation au niveau national assurée par l'Union sociale pour l'habitat (USH) et seront valorisés auprès des autres signataires du cadre national.

Fait à Rouen le

Sur 10 pages et 2 annexes

Le représentant de l'Etat, M. Jean-Benoit Albertini, Préfet de Seine Maritime

Le représentant de la Ville de Rouen et de la Métropole Rouen Normandie, M. Nicolas Mayer-Rossignol, Maire et Président

Le représentant de Logeo seine, M. Mathias Levy-Nogueres, Directeur Général

Annexe 1 : récapitulatif des immeubles de LOGEO SEINE couvert par le périmètre du QPV

Quartier prioritaire	Code ULIS NG	Groupe	Adresse	Nb de logts	Habitation	Logements Conventionnés	Logements en copropriété ou ASL
LES HAUTS DE ROUEN (Rouen)	3022	RIGOLETTO - MAC BETH - TROUVERE - DON CARLOS	1, 3, 7, 9, 11 rue Guiseppe Verdi	192	COLLECTIVE	192	
LES HAUTS DE ROUEN (Rouen)	3023	LOHENGRIIN - TRISTAN	13, 15 rue Richard Wagner	93	COLLECTIVE	93	
LES HAUTS DE ROUEN (Rouen)	3025	RESIDENCE LAKME	25 rue François Couperin	20	COLLECTIVE	20	
LES HAUTS DE ROUEN (Rouen)	3028	LES QUATRE SAISONS	4 rue Giuseppe Verdi	33	COLLECTIVE	33	33
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	3014	RESIDENCE CHAPEAU ROUGE	129 Rue Lafayette	26	COLLECTIVE	26	
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	0335	JEAN DE LA VARENDE	5 rue Jean de la Varendre 13 rue Pavée	49	COLLECTIVE		
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	3071	RESIDENCE STRASBOURG	1 rue Ledru-Rollin	29	COLLECTIVE	29	29
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	3072	RESIDENCE LE LUXEMBOURG	20 rue de Grammont et 3 Ter rue Ledru Rollin	50	COLLECTIVE	50	50
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	3081	RESIDENCE DU CHEVALIER	30 rue du 74ème Régiment d'Infanterie	34	COLLECTIVE	34	34
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	3151	RESIDENCE EMENDREVILLE	13, 15 Boulevard de l'Europe	30	COLLECTIVE	30	
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	3153	27 GRAMMONT	27 avenue de Grammont	3	COLLECTIVE		3
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	3154	BAMMEVILLE	37 rue Bammeville	1	INDIVIDUELLE	1	
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	3157	RENAUDEL	33 Boulevard de l'Europe	22	COLLECTIVE		
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	3158	ALBERT CAMUS	1 rue des frères Pautremat	9	COLLECTIVE	9	9
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	3165	MALOUET	14 rue pavée 39 rue Malouet	38	COLLECTIVE	38	
GRAMMONT - ST SEVER - ORLEANS	3166	PAVEE	10, 12 rue Pavée	30	COLLECTIVE	30	

Annexe 2 : programme d'action prévisionnel

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2025-2030

VILLE		ROUEN		ESI	
OPV		HAUTS DE ROUEN		GRAMMONT STEFEN ORLEANS	
Logements QPV /		338		0335 LAVAREINDE 49 / 3014 CH BOUCHE 29 / 3071 MORNANT 317	
POLE DE PROXIMITE DE LOGEO SEINE		BARENTIN		EUROPE 79 / 3085 CHEVALEIE 34 / 3151 MENDREILLE 30 / 3157 REINAUCHE 22 / 3165 MALOUE F 38 / 3166 PAVEE	
GESPONNAIRIE DU SITE		3022 3023 VENDU SUD 285		3025 Lakané 20 non taxé	
Abattement fiscal pour 2023 ou estimatif		3028 Les 4 Saisons en copro / non taxé 33		30 + divers résidus	
		103 840 €		81 426 €	
		117 400 €		93 300 €	
		113%		115%	
		Actions prévues avec les partenaires		Actions prévues avec les partenaires	
		Actions analytique QPV		Actions prévues avec les partenaires	
		QPV / 11 SECURITE GARDIENNAGE		H	
Renforcement de la présence du personnel de proximité	BIEN VIVRE DANS SON LOGEMENT	1.1 Renforcement du gardiennage et de la surveillance		Prévu / an	
		1.2 Agents de médiation sociale		Actions prévues avec les partenaires	
		1.3 Agents de développement social urbain		H	
		1.4 Coordonnateur hm de la gestion de proximité		Prévu / an	
		1.5 Référents sécurité		Actions prévues avec les partenaires	
		1.6 Autre		H	
Formation / soutien des personnes de proximité	BIEN VIVRE DANS SON LOGEMENT	2.1 Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)		Poste de coordinateur de proximité	
		2.2 Sessions de coordinations inter-acteurs		35 000 €	
		2.3 Dispositifs de soutien		Poste de coordinateur de proximité	
		2.4 Autre		25 000 € Poste de coordinateur de proximité	
		3.1 Renforcement nettoyage		7 700 € Quote part RTS	
		3.2 Enlèvement tags et graffitis		7 700 € Quote part RTS	
Sur-entretien	BIEN VIVRE DANS SON LOGEMENT	3.3 Renforcement de la maintenance des équipements et amélioration des délais d'intervention		7 700 € Entrée / sortie et retrait des encombrants NR en sus des prestations de la Métropole	
		3.4 Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs ...)		5 000 € Prestations ponctuelles de réparation rapide du vandalisme	
		3.5 Autre		7 500 € Entrée / sortie et retrait des encombrants NR en sus des prestations de la Métropole	
		4.1 Gestion des encombrants		7 500 € Entrée / sortie et retrait des encombrants NR en sus des prestations de la Métropole	
		4.2 Renforcement ramassage papiers et détritus		10 000 € Ramassage quotidien des déchets des espaces extérieure et nettoyage semestriel du parking NR (avenant à préparer en 2024) + entretien halls et ascenseurs les samedis	
		4.3 Enlèvement des épaves		10 000 € Ramassage quotidien des déchets des espaces extérieure et nettoyage semestriel du parking NR (avenant à préparer en 2024) + entretien halls et ascenseurs les samedis	
Gestion des déchets et AMELIORER LE CADRE DE VIE	encombrants / épaves	4.4 Amélioration de la collecte des déchets		10 000 € Ramassage quotidien des déchets des espaces extérieure et nettoyage semestriel du parking NR (avenant à préparer en 2024) + entretien halls et ascenseurs les samedis	
		4.5 Autre		10 000 € Ramassage quotidien des déchets des espaces extérieure et nettoyage semestriel du parking NR (avenant à préparer en 2024) + entretien halls et ascenseurs les samedis	
		5.1 Dispositif Tranquillité		6 000 € Rondeuses permanentes selon dispositif sécurité	
		5.2 Vidéosurveillance (fonctionnement)		5 100 € Rondeuses permanentes selon dispositif sécurité	
		5.3 Surveillance des chantiers		5 100 € Rondeuses permanentes selon dispositif sécurité	
		5.4 Analyse des besoins de vidéosurveillance		5 100 € Rondeuses permanentes selon dispositif sécurité	
Tranquillité résidentielle	AMELIORER LE CADRE DE VIE	5.5 Autre		2 700 € Gardiennage ponctuel lors des périodes des fêtes	
		5.6 Autre		2 000 € Gardiennage ponctuel lors des périodes des fêtes	

Concertation / sensibilisation des locataires		6.0 Végétalisation du quartier, renforcement de la Biodiversité locale	QPV 60 BIODIVERSITE	5 000 € Travaux de valorisation et d'amélioration des espaces verts et de la biodiversité,
PARTICIPATION DES HABITANTS ET LIEN SOCIAL		6.1 Participation / implication / formation des locataires et des associations de locataires	QPV 61 BUDGET PARTICIPATIF	
6.2 Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la mainmise des déchets, collecte sélective, nouveaux usages, geste éco-citoyens		QPV 62 ECO CITOYENNETE		
6.3 Enquêtes de satisfaction territorialisées		QPV 63 ENQUETE TERRITORIALE		
6.4 Autres		QPV 64 AUTRES		
7.0		Soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"	QPV 71 VIVRE ENSEMBLE	Asso bien vivre et vieillir à la gd mare / les 4 saisons : subvention annuelle 3000€ 000€
7.1 Actions d'accompagnement social spécifiques		QPV 72 ACCOMPAGNEMENT	QPV 73 PORTAGE ASCENSEURS	13 000 € Portage en cas de panne d'ascenseur
7.2 Services spécifiques aux locataires ex : portage des courses en cas de panne d'ascenseurs		QPV 74 CHANTIERS INSERTION	QPV 75 LOCAUX ASSO	5 000 € Portage en cas de panne d'ascenseur
7.3 Actions d'insertion (chantier jeunes, chantiers d'invention)		QPV 76 AUTOUR DE LA GESTION DES INCOMBRAINTS / LOCALUX VELO / CAVES		3 000 € Portage ascenseur en cas de panne
7.4 Mise à disposition de locaux associatifs ou de services		QPV 77 CADRE DE VIE		9 000 € Mise à disposition locaux aux associations (Fraternité Banlieues 13/15 Europe)
7.5 Autre		QPV 78 TRAVAUX DE SECURISATION		27 000,00 € Travaux d'amélioration des espaces communs : réfection peinture, éclairage, portes, mise en sécurité, interphonie...
7.6		QPV 79 TRAVAUX DE SECURISATION		
8.0		QPV 80 TRAVAUX DE SECURISATION		
8.1 Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection de halls d'immeuble/capés d'escalier, éclairage, sécurisation des abords, résidentialisation, signalétique...)		QPV 81 CADRE DE VIE		
8.2 Surcouf de remise en état des logements		QPV 82 REMISE EN ETAT LOGTS		
8.3 Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicode, Vélos...)		QPV 83 TRAVAUX DE SECURISATION		
8.4 Autre		QPV 84 AUTRE		
Petits travaux d'amélioration de la qualité du service (hors NPNNU)		QPV 85 AUTRE		117 400 €
AMELIORE LE CADRE DE VIE		QPV 86 AUTRE		93 300 €
LEGENDE		RECRUTEMENT (BUDGET RH)	HAUTS DE ROUEN	GRAMMONT ST SEVER ORLEANS
LOCAX		REPARTITION VILLE DE ROUEN	Prévisionnel Logeo Seine	Prévisionnel Logeo Seine
BUDGET POLES		Lignes 1.5, 5.1 et 5.5	En % de l'abatttement	En % de l'abatttement
SUBVENTION DT		17 400 €	16,5%	18,2%
BUDGET COTES TRAVAUX		48 000 €	46,2%	40,5%
CONTRAT NON RECUP		32 000 €	11,6%	4,9%
Déchets et nuisibles		12 000 €	4 000 €	5 180 €
		77 400 €	74,5%	63,6%